



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Odile LACOUTURE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2024

Présents : Odile LACOUTURE , Eliane HEBRAUD, Didier BERGES, Jean-Philippe PEDEHONTAA, Joël DUBOIS, Philippe PILOTTE, Christine PIETS, Marie-Pierre DARGELOS, Pierre PESLAY, Nadine TASTET, Guillaume CLAVE, Sébastien DAUDON, Marie-France GAUTHIER, Cyrille CONSOLO, Bruno TAUZIET

Excusés avec pouvoir : David BIARNES donne pouvoir à Odile LACOUTURE
Muriel BORDELANNE donne pouvoir à Nadine TASTET

Excusées : Françoise METZINGER THOMAS, Fabienne BOUEILH

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine PIETS pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour de la séance

- Dépenses d'investissement : autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2024
- Demandes de subventions 2024 :
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)
 - Fonds Vert
- Don de l'association départementale des Landais amis du Haut-Rhin
- Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Landes - Section de Grenade-sur-l'Adour : Demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Congrès départemental le 16 mars 2024 à Grenade-sur-l'Adour
- Association du Souvenir français : demande de subvention dans le cadre du projet mémorial
- Questions diverses

I. Dépenses d'investissement : autorisation de paiement avant le vote du Budget Primitif 2024

Monsieur Didier BERGES, adjoint délégué aux finances, rappelle que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits inscrits au Budget Primitif 2023 aux chapitres 20, 21 et 23 sur la base des crédits nouveaux hors 001, 16 et RAR (restes à réaliser) : immobilisations corporelles et immobilisations en cours s'élève à 1 525 788.62 € (chap.20 : 136 853.04 €, chap.21 : 106 039.90 € et chap.23 : 1 282 895.68 €). En théorie, l'assemblée délibérante peut ainsi autoriser le paiement de dépenses d'investissement total, préalablement au vote du budget primitif 2024, à concurrence du quart des crédits soit 381 447.16 €.

La délibération d'ouverture ventile par article l'ouverture de crédits, dans la limite de 381 447.16 €.

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être engagées avant le vote du Budget Primitif 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Didier BERGES, adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à :

- Engager et mandater, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2023, dès lors que la délibération revêtira un caractère exécutoire, les dépenses d'investissement listées ci-après :

. Chapitre 20	Article 203 :	565.00 €
. Chapitre 21	Article 2152 :	2 289.16 €
	Article 2158 :	8 018.20 €
	Article 2182 :	1 100.00 €

- Signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

II. Demandes de subventions 2024

1. Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)-année 2024 :

a) Sécurisation EHPAD DE COUJON

Madame le Maire explique que ce projet a pour objectif de répondre à des exigences réglementaires en matière de sécurité imposées par l'Agence Régionale de Santé.

Le principe serait de contrôler les entrées et sorties tant pour les résidents, les soignants mais aussi pour les fournisseurs et le personnel.

L'aspect sécuritaire devient un enjeu majeur pour les EHPAD et la réglementation de l'ARS est là pour nous le rappeler. Les évolutions structurelles de ce type d'établissement ont pour but d'appréhender et d'accueillir des patients dont le vieillissement et la maladie peuvent conduire à des fugues. Cette installation permettra également de renforcer le climat de sécurité et de confiance des familles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 43 020,56 € HT.

A cet effet, elle propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 selon le plan de financement ci-après :

Sécurisation EHPAD DE COUJON		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DETR	40 %	17 208.22 €
Conseil Départemental	15 %	6 453.08 €
Total financements publics	55 %	23 661.30 €
Autofinancement	45 %	19 359.26 €
TOTAL	100 %	43 020.56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024, selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Monsieur Bruno TAUZIET demande si la clôture sera faite en béton. Madame le Maire répond par la négative, ce sera du grillage avec un portail coulissant électrique.

b) Réalisation d'un Bâtiment communal

Madame le Maire précise qu'afin de répondre aux besoins municipaux et/ou associatifs, la commune souhaite réaliser un bâtiment à usage multiple.

Le montant estimatif du projet s'élève à 75 159.28 € HT.

A cet effet, elle propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 selon le plan de financement ci-après :

REALISATION D'UN BATIMENT COMMUNAL		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DETR	40 %	30 063.70 €
Total financements publics	40 %	30 063.70 €
Autofinancement	60 %	45 095.58 €
TOTAL	100 %	75 159.28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024, selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Madame le Maire précise que ce bâtiment serait construit sur la parcelle de l'ancienne déchetterie. Ce terrain sera rétrocédé par la Communauté de Communes du Pays Grenadois à la Commune.

c) Réalisation de cheminements piétonniers

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement », précise que dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », afin de développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle, concilier tous les usages en centre-bourg et de poursuivre sa politique en matière de sécurité en favorisant des déplacements plus écologiques, la commune souhaite poursuivre la création de liaisons douces afin de relier deux axes importants pour rejoindre le centre-ville et permettre une desserte locale entre quartiers.

Ce cheminement, dédié à la promenade, randonnée ou à des déplacements plus utilitaires, comporte un réel intérêt pour le cadre de vie de la commune et le bien-être des habitants. Séparé de la circulation des voitures et camions, sécurisé et confortable, il contribuera également à réduire les distances tels des « chemins d'écoliers », offrira un parcours agréable pour les déplacements quotidiens et sera propice aux activités sportives (jogging, cyclisme, marche).

Le montant estimatif du projet s'élève à 6 893.80 € HT.

A cet effet, il propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024, selon le plan de financement ci-après :

REALISATION DE CHEMINEMENTS PIETONNIERS		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DETR	40 %	2 757.50 €
Total financements publics	40 %	2 757.50 €
Autofinancement	60 %	4 136.30 €
TOTAL	100 %	6 893.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

2. Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) - année 2024 :

a) Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la piscine

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement » rappelle que dans un contexte économique « tendu » et eu égard à la hausse conséquente du coût des énergies, dans une optique d'une meilleure maîtrise et d'une diminution de ses consommations, mais également de transition énergétique visant à renforcer l'autonomie des bâtiments publics, la municipalité souhaite rajouter des panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine municipale.

Le montant estimatif du projet s'élève à 15 012.61 € HT.

A cet effet, il propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 selon le plan de financement ci-après :

Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DSIL	40 %	6 005.00 €
Fonds Vert	20%	3 002.52 €
Total financements publics	60 %	9 007.52 €
Autofinancement	40 %	6 005.09 €
TOTAL	100 %	15 012.61€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024, selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

b) Remplacement du système de chauffage du Dojo - Pompe à chaleur air/air

Madame le Maire précise que, installé en 1998, le système de chauffage du Dojo est très économe et dysfonctionne régulièrement.

La municipalité s'est engagée depuis 2020 dans une démarche de réduction de la consommation énergétique avec comme objectif -30% en 2030. De plus, dans le cadre du décret Tertiaire, les bâtiments de plus de 1000m² rentrent directement dans ce champ d'application. Le complexe sportif Gymnase/Dojo rentre donc dans cette obligation et cet objectif.

A cet effet, la mise en place d'une pompe à chaleur air/air répondrait aux économies d'énergie demandées.

Le montant estimatif du projet s'élève à 13 035.81 € HT.

A cet effet, elle propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 selon le plan de financement ci-après :

Remplacement du système de chauffage du Dojo - Pompe à chaleur air/air		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DSIL	40 %	5 214.30 €
Fonds Vert	20%	2 607.16 €
Total financements publics	60 %	7 821.46 €
Autofinancement	40 %	5 214.35 €
TOTAL	100 %	13 035.81€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024, selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

3. Aide à l'investissement du Conseil Départemental des Landes - année 2024 : Sécurisation de l'EHPAD DE COUJON

Madame le Maire explique que ce projet a pour objectif de répondre à des exigences réglementaires en matière de sécurité imposées par l'Agence Régionale de Santé.

Le principe serait de contrôler les entrées et sorties tant pour les résidents, les soignants mais aussi pour les fournisseurs et le personnel.

L'aspect sécuritaire devient un enjeu majeur pour les EHPAD et la réglementation de l'ARS est là pour nous le rappeler. Les évolutions structurelles de ce type d'établissement ont pour but d'appréhender et d'accueillir des patients dont le vieillissement et la maladie peuvent conduire à des fugues. Cette installation permettra également de renforcer le climat de sécurité et de confiance des familles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 43 020,56 € HT.

A cet effet, elle propose de solliciter une aide à l'investissement auprès du Conseil Départemental des Landes, selon le plan de financement ci-après :

<u>Sécurisation EHPAD DE COUJON</u>		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DETR	40 %	17 208,22 €
Conseil Départemental des Landes	15 %	6 453,08 €
Total financements publics	55 %	23 661,30 €
Autofinancement	45 %	19 359,26 €
TOTAL	100 %	43 020,56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide à l'investissement auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

4. Fonds Vert - année 2024 :

a) Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la piscine

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement », rappelle que dans un contexte économique « tendu » et eu égard à la hausse conséquente du coût des énergies, dans une optique d'une meilleure maîtrise et d'une diminution de ses consommations, mais également de transition énergétique visant à renforcer l'autonomie des bâtiments publics, la municipalité souhaite rajouter des panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine municipale.

Le montant estimatif du projet s'élève à 15 012.61 € HT.

A cet effet, il propose de solliciter l'Etat au titre du « Fonds Vert » 2024, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la piscine municipale selon le plan de financement ci-après :

Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DSIL	40 %	6 005.00 €
Fonds Vert	20%	3 002.52 €
Total financements publics	60 %	9 007.52 €
Autofinancement	40 %	6 005.09 €
TOTAL	100 %	15 012.61€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint au Maire, vice-président de la commission « sécurité, cadre de vie et environnement »,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre du « Fonds Vert » 2024, selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

b) Remplacement du système de chauffage du Dojo - Pompe à chaleur air/air

Madame le Maire précise que, installé en 1998, le système de chauffage du Dojo est très énergivore et dysfonctionne régulièrement.

La municipalité s'est engagée depuis 2020 dans une démarche de réduction de la consommation énergétique avec comme objectif -30% en 2030. De plus, dans le cadre du décret Tertiaire, les bâtiments de plus de 1000m² rentrent directement dans ce champ d'application. Le complexe sportif Gymnase/Dojo rentre donc dans cette obligation et cet objectif.

A cet effet, la mise en place d'une pompe à chaleur air/air répondrait aux économies d'énergie demandées.

Le montant estimatif du projet s'élève à 13 035.81 € HT.

Elle propose de solliciter l'Etat au titre du « Fonds Vert - 2024 » selon le plan de financement ci-après :

Remplacement du système de chauffage du Dojo - Pompe à chaleur air/air		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DSIL	40 %	5 214.30 €
Fonds Vert	20%	2 607.16 €
Total financements publics	60 %	7 821.46 €
Autofinancement	40 %	5 214.35 €
TOTAL	100 %	13 035.81€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame le Maire,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre du « Fonds Vert » 2024, selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024.

III. Don de l'Association Départementale des Landais Amis du Haut-Rhin

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'un don de 500.00 € émis par l'Association Départementale des Landais du Haut-Rhin souhaitant participer aux dépenses liées au 42^{ième} anniversaire du jumelage entre les Commune de Grenade-sur-l'Adour et d'Hésingue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'encaissement du chèque de 500.00 € émis par l'Association Départementale des Landais du Haut-Rhin,

DIT que ce don s'effectue sans contrepartie.

IV. Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Landes **Section de Grenade-sur-l'Adour : Demande de subvention exceptionnelle pour** **l'organisation du Congrès Départemental le 16 mars 2024 à Grenade-sur-l'Adour**

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Association, sports et action sociale », informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Union Fédérale des anciens combattants et victimes de guerre des Landes dans le cadre de l'organisation du Congrès Départemental du 16 mars 2024 à Grenade-sur-l'Adour. Elle précise qu'aucun document budgétaire n'a été fourni avec cette demande et qu'il est donc difficile de décider d'un montant à attribuer.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande de subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Association, sports et action sociale »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'ajourner cette délibération en attente du budget prévisionnel de l'Union Fédérale des anciens combattants et victimes de guerre des Landes - Section de Grenade-sur-l'Adour, pour l'organisation du Congrès Départemental du 16 mars 2024.

V. Association du Souvenir Français : demande de subvention dans le cadre du **projet mémorial**

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Association, sports et action sociale », informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association du Souvenir Français dans le cadre du projet mémorial.

Elle explique que l'Association réalise, pour la Commune de Grenade-sur-l'Adour, 87 biographies des Morts pour la France. Une participation à hauteur de 20 € par biographie est demandée, soit 1 740 €. Les panneaux seront remis à la commune qui en deviendra propriétaire et serviront le devoir de mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Association, sports et action sociale »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 740 € à l'Association du Souvenir Français dans le cadre du projet mémorial,

DIT que les crédits figureront au Budget primitif 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet.

Les élus s'accordent pour dire qu'une réflexion doit être engagée sur le lieu de stockage de ces 87 biographies.

Informations diverses

- Commission « Sécurité, cadre de vie et environnement »: Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA annonce qu'une réunion de la commission précitée aura lieu le 29 février 2024 à 18h30 à la Mairie.

- 80^{ème} anniversaire du Débarquement : Madame Eliane HABRAUD annonce que le groupe de travail, constitué pour organiser une journée mémorielle, se réunira le 14 mars 2024 à 20h00 à la Mairie.
- Congrès Départemental des Anciens Combattants : Madame le Maire informe l'Assemblée que le congrès précité se tiendra le 16 mars 2024 à Grenade-sur-l'Adour.
- Accueil de préadolescents : Madame le Maire annonce qu'une Association s'est installée au 61, rue du Casse avec 8 préadolescents. Leur arrivée n'a pas été annoncée en Mairie et aucune présentation n'a été faite auprès de Mme le Maire.
Madame Eliane HEBRAUD souhaiterait que cette structure vienne se présenter auprès des élus afin de pouvoir répondre aux questions des administrés.
Par ailleurs, Madame le Maire précise qu'elle s'est entretenue avec les gendarmes qui seront vigilants quant au respect des règles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00'

Mme le Maire,
Odile LACOUTURE

La Secrétaire de séance,
Christine PIETS



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Christine Piets", written in a cursive style.